

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
122.55

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE****OBJET : Rapport de Politique Publique - BP 2019 : Relations internationales et affaires européennes.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Relations internationales et européennes, Interventions humanitaires, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Présentation et validation de la Politique de Relations Extérieures pour l'exercice 2019 : un outil au service de la création de richesses et d'emplois sur le territoire des Bouches-du-Rhône et le territoire métropolitain.

La Politique de Relations Extérieures de la collectivité se trouve au cœur d'une volonté politique plus globale de construction de ce que sera la « Provence de demain ». Une Provence toujours plus solidaire avec les plus fragiles, protectrice de ses traditions et de son patrimoine, créatrice d'emplois, ouverte au Monde, innovante, connectée, attractive et forte de ses domaines d'excellence.

La politique des relations extérieures du Conseil départemental s'articule autour :

A - D'objectifs :

- ✓ Renforcer l'attractivité internationale du territoire ; Faire connaître les expertises, les atouts et les potentialités du territoire à l'international ; Promouvoir le territoire et contribuer à y « ramener des richesses » ; Attirer des talents et des organismes de référence.
Cette action « attractivité internationale » contribue, en bonne coordination avec la stratégie économique internationale déployée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à attirer et accompagner les investisseurs étrangers sur le territoire et à l'internationalisation des entreprises du département.
- ✓ Repositionner le Conseil départemental comme un acteur de poids dans la dynamique européenne du territoire et ce, avec un triple objectif :
 - que l'Europe soit mieux comprise des acteurs du territoire des Bouches-du-Rhône,
 - de défendre et promouvoir notre territoire auprès des institutions européennes
 - d'identifier les programmes et les financements européens pouvant bénéficier au territoire des Bouches-du-Rhône
- ✓ Accompagner le nouvel agenda Mondial de Développement dit « Agenda post 2015 » qui vise à promouvoir un mode de développement durable et inclusif, tant par un soutien

accordé aux projets portés par des opérateurs que par la mise en œuvre de projets portés en propre.

B - D'une concentration de ses actions sur des zones géographiques ciblées :

Dans la priorisation de ses zones d'intervention, le Conseil départemental a pris en compte la situation du département mais a également identifié les territoires à enjeux économiques (les pays sources d'investissement, de flux touristiques ou d'échanges inter-clusters).

Il développe ainsi ses actions sur quatre ensembles géographiques distincts et priorités :

- l'Europe et les pays à fort enjeux économiques,
- la Méditerranée,
- l'Afrique francophone,
- la Côte Est des Etats-Unis.

C - De principaux modes d'intervention :

- ✓ L'organisation de missions internationales,
Il s'agit de mener sur des destinations prioritaires et des zones à enjeux économiques, des opérations de rayonnement et de promotion du territoire afin de contribuer à l'attractivité de ce dernier. Cela se traduit notamment par des missions internationales associant des élus, des entreprises et des institutions locales (tourisme, culture, université...).
- ✓ La coopération institutionnelle,
Qu'elle soit européenne ou internationale, dans le cadre de projets multilatéraux ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération décentralisée. Ces projets et coopérations ont pour but de répondre à des enjeux se posant identiquement sur chaque territoire partenaire, par la mise en commun de savoir-faire et l'organisation pratique de transferts de compétences entre partenaires et ce, pour un enrichissement mutuel de leurs pratiques.
La collectivité est ainsi signataire de 8 accords - cadres de coopération : Gouvernorat de Tunis (Tunisie), Ville de Haïfa (Israël), Diputacio de Barcelona (Espagne), Mairie et Ville Métropolitaine de Gênes (Italie), Wilaya d'Alger (Algérie), Gouvernorat de Bethléem (Palestine), Région de Chirag (Arménie), et deux accords cadres à objet unique : Ville d'Echtmiadzine (Arménie) et depuis mars 2018 avec l'institut culturel français de Cracovie (Pologne).
- ✓ Le soutien ciblé apporté aux opérateurs du Département agissant à l'international,
De nombreux organismes et des réseaux de référence actifs à l'international bénéficient chaque année de l'accompagnement du Conseil départemental sur des thématiques de coopération-développement et d'inclusion sociale et économique.
- ✓ L'accueil de délégations étrangères composées de techniciens des administrations d'Etat ou décentralisées étrangères, d'élus de collectivités locales étrangères ou d'élus sur mandats européens afin de contribuer à une meilleure lisibilité des atouts et des filières d'excellence du territoire, mais également des compétences de la collectivité.
- ✓ La participation aux dynamiques locales tournées à l'international, ainsi qu'aux projets structurants. Ce domaine d'actions inclut notamment la dynamique événementielle.
- ✓ La mise en synergie des acteurs et des projets de la dynamique internationale du territoire des Bouches-du-Rhône, avec une attention particulière accordée au partenariat avec le Corps Consulaire très actif sur le territoire.

- ✓ Présence d'une mission à Bruxelles, interface entre les Institutions Communautaires et les directions du CD13, les communes et la Métropole, ainsi que les acteurs du territoire.

Principales actions prévues pour 2019 :

- ✓ Piloter le volet international de l'opération de MPG2019 par la manifestation de lancement conduite en partenariat avec le Corps consulaire, Provence Tourisme et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères : "Goût de France - Gout de Provence " le 21 mars 2019. Puis en mettant en œuvre tout au long de l'année des opérations de promotion de la Gastronomie de Provence à l'étranger et de la gastronomie internationale en Provence.
- ✓ Renforcer avec la mission à Bruxelles son action européenne, notamment par l'identification et la captation de financements européens (fonds structurels et fonds sectoriels), par la conduite de déplacements à Bruxelles organisés à des fins pédagogiques et de lobbying, par la mise en place d'actions pédagogiques sur le fonctionnement des institutions et des programmes européens, par la mise en place d'outils et de dispositifs internes à la collectivité pour faciliter le montage de projets européens, par la recherche de partenaires pour monter des projets européens ou échanges de bonnes pratiques, par le suivi de la réglementation européenne, et par l'animation des efforts de la collectivité pour peser sur et se préparer à la programmation européenne 2021 - 2027.
- ✓ Conforter les coopérations techniques sur des thématiques nouvelles telles que la recherche et le développement, le numérique, l'employabilité des publics (notamment des jeunes), la Francophonie, l'attractivité du territoire, l'innovation, le tourisme et l'art de vivre, l'enseignement et la culture....
- ✓ Ouvrir de nouvelles zones de coopérations institutionnelles davantage tournées vers des territoires à enjeux économiques importants tels que le Maroc et la côte Est des Etats Unis.
- ✓ Contribuer aux cotés de la Métropole Aix-Marseille-Provence à renforcer le positionnement du territoire métropolitain en tant que hub méditerranéen entre Europe et Afrique.
- ✓ Favoriser la mutualisation de certaines de ses actions à l'international avec d'autres collectivités territoriales, et notamment dans le cadre du travail de coordination internationale animé par la Métropole Aix-Marseille-Provence auprès des Villes de Marseille, d'Aix-en-Provence et de la CCIMP afin de renforcer le « jouer collectif » à l'international.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL